

Compétition 2x25m 8 & 9 août 2020

MAINTENUE

Nouvelles mesures de prévention Covid-19



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour le personnel de l'organisation

Pour les spectateurs et les spectatrices

Pour les archers et les archères avant le début du tir et après la fin du tir

Le masque n'est pas obligatoire pendant la compétition pour les participant·e·s mais reste recommandé

NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S DIVISE PAR DEUX !

2 ARCHER·ERE·S PAR CIBLE A - B

18 PAR PELOTON

Procédure contact tracing

Vous êtes diagnostiquée·positif·ve au Covid-19 ou en présentez des symptômes deux jours après la compétition ?

Signalez "Archers De Seraing asbl" comme collectivité

Siège social : Rue de la Paire, 60 à 4400 Flémalle

Contact : PAGANELLI Geoffrey, +324 97 39 93 93

